

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine

À la séance spéciale tenue le 20 février 2024 à 19h 00, au 2991 chemin St-Léon à laquelle sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, Mme Frédérique Vachon, M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière trésorière est aussi présente.

2024-074

RÈGLEMENT NUMÉRO 319 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 582 243 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 582 243 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE ET DU PAVAGE SUR LE CHEMIN ST-LÉON, CHEMIN FRANCEVILLE, CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE ET STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter datée du 20 février 2024.

Voici les étapes suivantes dans le cadre de ce projet :

-Transmettre tous les documents exigés pour l'approbation du règlement d'emprunt no 319 au MAMH; une réponse attendue dans environ 4 à 6 semaine.

-Publier sur le site du Séao et Constructo depuis le 15 février 2024

« l'appel d'offres pour la réalisation des travaux » et ce, jusqu'au 14 mars 2024 à 11h; l'ouverture des soumissions se fera immédiatement après.

2024-075

VOIRIE - PAVL - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE- ENVIRONNEMENTALE

Attendu que nous voulons réaliser une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols et des matériaux granulaires-environnementale afin de répondre à la Loi BNQ 1809-300/2023, article 5.4.6;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **M. Éric Morency**

Et résolu unanimement,

D'octroyer le contrat à Solmatech selon l'offre de services professionnels N/Réf. : OSG1055-24 datée du 9 février 2024 pour le chemin St-Léon, chemin Franceville, chemin de la Forêt-Enchantée et le stationnement du centre communautaire.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ce contrat.

Adoptée

2024-076

VOIRIE - PAVL OU STATIONNEMENT

Les membres du conseil ont regardé les plans, les questions suivantes sont soulevées pour le firme Exp;

-Valider la profondeur du fossé du côté Ouest à 1,5 mètres.

-Valider si le ponceau transversal sera touché par les travaux puisqu'il est sur la ligne de fin de travaux du côté Nord. Plutôt prolonger le fossé côté Ouest du chemin St-Léon jusqu'à la rivière et installer un ponceau devant le garage municipal de façon à permettre des manœuvres sécuritaires du camion à la sortie du garage.

Aussi nous les avisons que nous maintenons, notre décision de ne pas déplacer le poteau d'Hydro-Québec puisque les frais sont trop élevés.

2024-077

MATIÈRES COMPOSTABLES - RÉPONSE CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE VERSUS RÈGLEMENT DE TAXATION 2024

Mme Geneviève Beaulieu dépose un avis de avis motion à l'effet que le règlement no 318 taxation 2024 sera modifié à l'article 4.1 décrétant le tarif d'achat de bac à compost.

2024-078

FQM ASSURANCE - RIDEAUX VERSUS AÉROTHERME-RÉPONSE DE PRO ÉNERGIE TECH POUR LE DÉPLACEMENT DE L'AÉROTHERME

Attendu que nous avons échangé avec Pro Énergie Tech qui a installé l'aérotherme et que la distance exigée sur la fiche « REZNOR CLEARANCES FROM COMBUSTIBLES » entre l'aérotherme et les rideaux n'a pas été respectée;

Attendu que nous avons approuvé l'emplacement faut d'un meilleur endroit pour l'installer parce qu'à ce moment, il y avait une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'intérieur et que les rideaux étaient utilisés rarement et seulement lors de spectacles de musique;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**

Appuyé par **M. Doris Rousseau**

Et résolu unanimement,

De demander à la FQM Assurance quelle sera la restriction pouvant être appliquée sur le bâtiment du Centre communautaire si la municipalité ne déplace pas l'aérotherme parce qu'elle a déjà mis en place deux barrures qui empêchent de placer les rideaux devant l'aérotherme et que ça prend un escabeau de 8 pieds pour enlever celles-ci et des clés qui sont dans le bureau de la directrice générale.

Selon la restriction qui sera déterminée par l'assureur, la municipalité décidera si elle assume ce risque.

Adoptée

2024-079

Mme Geneviève Beaulieu propose la fermeture de l'assemblée à 19h34.

Pierre Brosseau
Maire

Chantal Grégoire
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les 2024-074 et 2024-075.